



FORCES ARMÉES CANADIENNES PROGRAMME DE CHOIX (PDC) 12 – SERVICES PARAMÉDICAUX SERVICE PHYSIOTHÉRAPEUTE - TABLEAU DES AVANTAGES QUÉBEC

Avril 2020

Les Forces armées canadiennes (FAC) souhaitent vous informer de l'entrée en vigueur de un (1) nouveau code d'avantage en vertu du Programme de choix (PDC) 12 – Service Paramédicaux à **compter du 20 avril 2020**:

Les modifications suivantes entreront en vigueur le 20 avril 2020		
Code d'avantage	Description	Commentaires
240170	PHYSIOTHÉRAPEUTE SUIVI - TÉLÉSANTÉ	Prescription requise: M/IP/ER/MA/PT/IN Autorisation préalable requise: Oui Frais maximum: 75 \$

Vous ne devez pas soumettre de demande de règlement dont les frais dépassent ceux que vous facturez à vos patients qui paient de leur poche pour un même service ou produit. Vous devrez démontrer les frais que vous facturez aux clients qui paient de leur poche au moment de la vérification.

Pour obtenir des renseignements sur les frais et les exigences en matière de soumission de demandes de règlement, veuillez consulter l'entente de soumission des demandes de règlement et les autres documents informatifs en visitant le www.cbmedavie.ca et en cliquant sur le lien Professionnels de la santé. Vous pouvez également accéder à notre site Web pour :

- vous inscrire au portail sécurisé des fournisseurs électroPaie en cliquant sur Inscription et mise à jour;
- vous inscrire au dépôt direct;
- consulter les guides des fournisseurs et les tableaux d'avantages, télécharger les calendriers de paiement et trouver d'autres renseignements importants.

Si vous ou vos membres avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de renseignements aux fournisseurs de Croix Bleue Medavie au 1-888-261-4033.

Nous vous remercions pour les soins et services continus que vous fournissez aux membres des FAC.